

SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE DES NÉGOCIATIONS ENTRE LA  
DÉLÉGATION DE TERRE-NEUVE ET LES REPRÉSENTANTS  
DU GOUVERNEMENT CANADIEN (11 DÉCEMBRE 1948)

*Discours du très honorable Louis-S. St-Laurent,  
premier ministre du Canada*

*(Traduction)*

Monsieur Walsh,

Messieurs,

Depuis deux mois, la délégation officielle de Terre-Neuve et les représentants du Gouvernement canadien étudient dans le détail les conditions qui régiront l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération. Tous conviendront, j'en suis sûr, que la bonne entente et la bienveillance ont présidé à nos pourparlers. Les représentants du Gouvernement canadien se sont efforcés de bien comprendre la position et l'attitude des délégués de Terre-Neuve, de leur fournir tous les renseignements voulus et, en général, de faciliter les négociations. Je veux croire que nous y avons réussi. J'ai conscience de parler au nom de tous les Canadiens qui ont participé à nos entretiens en disant aux délégués de Terre-Neuve combien nous prisons leur largeur de vues et leur esprit de collaboration.

Je crois traduire le sentiment des délégués de Terre-Neuve et celui de mes collègues en remerciant les hauts fonctionnaires des deux groupes et leurs personnels du travail soutenu et fructueux qu'ils ont accompli au cours de ces négociations difficiles et compliquées.

Nous savons tous qu'il n'a pas été facile de déterminer les conditions précises de l'union. Il convient peut-être de rappeler ici où nous en étions le 6 octobre, lorsque commencèrent nos travaux. Il a fallu du temps et de l'étude pour trouver la formule juste et équitable selon laquelle Terre-Neuve pourrait entrer dans la Confédération. En 1947, une délégation de la Convention nationale de Terre-Neuve passait quatre mois dans notre capitale à étudier la question avec un comité du cabinet canadien. Après quoi, M. MacKenzie King exposait au gouverneur de Terre-Neuve les conditions générales d'union que le Gouvernement canadien était disposé à soumettre au Parlement. Par la suite, la population de Terre-Neuve a eu la faculté de décider, de manière démocratique, si, à ces conditions, elle souhaitait que Terre-Neuve entrât dans la fédération canadienne. Lorsque, par un referendum tenu le 22 juillet 1948, la majorité de la population de Terre-Neuve eut exprimé le désir d'entrer dans la Confédération, M. King déclara que le Gouvernement canadien serait heureux de recevoir des représentants autorisés de Terre-Neuve afin de déterminer quelles seraient les conditions précises d'un accord d'union. L'accord est maintenant conclu et, comme M. King l'a indiqué, il reste désormais, en ce qui nous concerne, à le soumettre à l'approbation du Parlement; il devra aussi être approuvé par le Gouvernement de Terre-Neuve et confirmé par un Acte du Parlement britannique.

Cet accord est le fruit d'études longues et minutieuses. Chacun de leur côté, Terre-Neuviens et Canadiens se sont efforcés de protéger les intérêts de ceux qu'ils représentaient. Heureusement, nous avons beaucoup moins songé aux avantages particuliers de chacun des deux pays qu'à nos communs intérêts au sein d'une nation agrandie. Certes, nous nous sommes heurtés à des difficultés,